



## Problème suite à une relocation

Par **floralys**, le **13/04/2010** à **09:09**

Bonjour,rrnrnJe vous explique ma situation, je louais depuis 1 an un appartement par le bais de l'agence AKERYS, le 25/10/09 j'ai envoyé un recommandé pour pouvoir quitter mon logment avec bien sur le préavis obligatoire de 3 mois, tout était OK. rnrnUne copine à moi aimait mon appartement m'a demandé de lui présenter l'agence pour qu'elle puisse si possible louer mon appartement à ma sortie. Moi étant pressé de partir l'agence m'a demandé de faire un relocation anticipé et de leur faire un courrier comme quoi j'atais OK pour un relocation anticipée et que donc mon préavis s'arretera à la date de ma sortie le 10/11/09. rnrnJusque là tout est OK. On fixe au 10/11/09 ma sortie des lieux et son entrée (à ma copine). Sauf qu'une semaine avant ma sortie j'apprends que le propriétaire à décidé de vendre et que la relocation est annulée et de plus que je suis donc revenu sur un préavis jusqu'au 25/01/10 comme s'il n'y avait pas eu de relocation. rnrnDonc aujourd'hui j'aimerais savoir s'il peuvent faire ca ? Après avoir appris que l'appartement était à la vente, l'agent immobilier m'avait qu'il n'y aurait aucun souci sur le préavis car ce n'était absolument pas de ma faute si la relocation été annulé. rnrnMais aujourd'hui donc comme me l'avait conseillé l'agent j'ai bloqué les prélèvements car de mon côté je paye un loyer de l'autre côté, parce que je m'étais engagée pour un autre appartement et aujourd'hui je reçois un recommandé de l'agence qui me met en demeure pour non paiement ! rnrnJ'aimerais savoir si je suis dans mes droits ou non ? rnrnMa copine à bien signé un bail de 3 ans pour ce logement, qui a été déchiré mais la commerciale me dit que si va plus elle sera bien obligé de dire qu'il y bien eu une signature, concernant ce logement.rnrnMerci de votre aide, cordialement

Par **jeetendra**, le **13/04/2010** à **09:52**

[fluo]ADIL DE L'OISE[/fluo]rn36 rue Jean Racinern60000 BEAUVAISrnTel : 03 44 48 61

30rnE-mail : [adil60@wanadoo.fr](mailto:adil60@wanadoo.fr)rn rn Bonjour, il y a beaucoup de choses qui ne sont pas claires (l'attitude du propriétaire, de son représentant l'agence immobilière, du projet de vente du logement en question, du préavis), prenez contact avec l'Association ADIL à Beauvais, ils tiennent des permanences juridiques et vous aideront à trouver une solution satisfaisante, courage à vous, cordialement.